

Elections internes FSU : du 7 au 28 novembre 2024, les adhérent·es votent !

Le 11e congrès national de la FSU aura lieu à **Rennes du 3 au 7 février 2025**. Il sera l'aboutissement de débats et de votes préparatoires dans chaque syndicat de la FSU, notamment dans le SNES, et dans les congrès fédéraux départementaux préparatoires qui se tiendront entre le 11 décembre 2024 et le 17 janvier 2025.

La FSU est l'une des rares organisations syndicales à **garantir le droit d'expression pluraliste et le vote direct des adhérent·es** de ses syndicats dans la phase préparatoire aux congrès fédéraux. C'est **un moment fort de la vie démocratique de notre fédération**, qui se déroule tous les 3 ans.

Cette année, le scrutin aura lieu du 7 au 28 novembre 2024. Peuvent voter **les adhérent·es à jour de leur cotisation et celles et ceux ayant adhéré au cours de l'année scolaire 2023-2024**.

Les listes, les textes d'orientation des tendances et le rapport d'activité national ont été publiés dans un **supplément à la revue de la FSU « POUR » n°259 d'octobre 2024** qui vous a été adressé, également disponible sur notre site académique, rubrique « actualités, vie du SNES-FSU, élections internes FSU » ou sur le site de la FSU.

Vous trouverez dans ce supplément les **modalités de vote** (en établissement ou par correspondance) ainsi que le **matériel de vote** (enveloppe interne anonyme, enveloppe externe à renseigner, bulletin de vote dans l'enveloppe).


À quoi servent ces votes ?

Le **vote d'orientation** permet à chaque syndiqué·e d'exprimer un choix d'orientation pour la FSU. Ce vote est particulièrement important ; son résultat sert à déterminer pour trois ans la **composition des instances fédérales et celle de la délégation du SNES dans ces instances**. Chacun·e aura à choisir entre plusieurs listes de candidat·es représentant les tendances présentes dans la FSU.

Le **vote sur le rapport d'activité** permet à chaque syndiqué·e d'exprimer son appréciation globale sur **l'activité fédérale** des trois années écoulées.

Chacun·e est donc appelé·e à participer à ce scrutin fédéral afin de donner à la FSU toute sa légitimité. Ce n'est pas une affaire de spécialistes : toutes les adhérent·es peuvent et doivent prendre leur place dans ce processus.

Merci à toutes et à tous de faire vivre le débat démocratique !

 Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain-Lacombe, Murielle Veisz, Philippe Leyrat
secrétaires adjoints



Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Supplément N°1
au bulletin trimestriel
n° 204
de septembre 2024

Permanences du SNES-FSU Clermont

du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

S
O
M
M
A
I
R
E

- Page 1 : **Edito**
- Page 2 : **Modalités de vote**
Thèmes du congrès
Dates des congrès départementaux
- Page 3 : **Stages du SNES-FSU Clermont en 2024-2025**
- Page 4 : **Syndicalisation**
- Annexes : **Enveloppes + bulletin de vote**

Modalités de vote

Du 7 novembre au 28 novembre 2024, les adhérent·es du SNES votent !

Peuvent voter les adhérent.es du SNES à jour de leur cotisation et celles et ceux ayant adhéré au cours de l'année scolaire 2023-2024

<p>Pour voter, deux possibilités</p>	<p>La section d'établissement SNES-FSU organise le vote et vous votez en respectant les modalités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Être à jour de sa cotisation ou avoir cotisé durant l'année scolaire 2023-2024 ▶ Le vote est émis sous double enveloppe, une enveloppe intérieure vierge (avec un bulletin de vote), une enveloppe extérieure cachetée portant nom et signature du votant, déposée dans l'urne ▶ Signature de la liste d'émargement
	<p>Il n'y a pas de section SNES-FSU dans votre collège ou lycée, ou vous êtes retraité·e. Vous devez voter par correspondance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Être à jour de sa cotisation ou avoir cotisé durant l'année scolaire 2023-2024 ▶ Vous mettez votre bulletin de vote (fourni dans ce bulletin) <u>dans l'enveloppe de couleur bleue ou marron que vous glissez ensuite dans l'enveloppe préaffranchie</u> et pré-adressée mise à votre disposition par le SNES-FSU ▶ <u>Au dos de l'enveloppe</u>, vous précisez vos noms, prénoms, catégorie, département, établissement sans oublier de signer ▶ Vous la postez au plus tard le jeudi 28 novembre 2024

Thèmes du congrès FSU

Les congrès départementaux préparatoires, qui se tiendront entre le **13 décembre 2024** et le **17 janvier 2025**, débattront de quatre grands thèmes :

Thème 1 : Éducation, formation, recherche et culture : le service public, ses personnels et leurs métiers pour l'émancipation de toutes et tous.

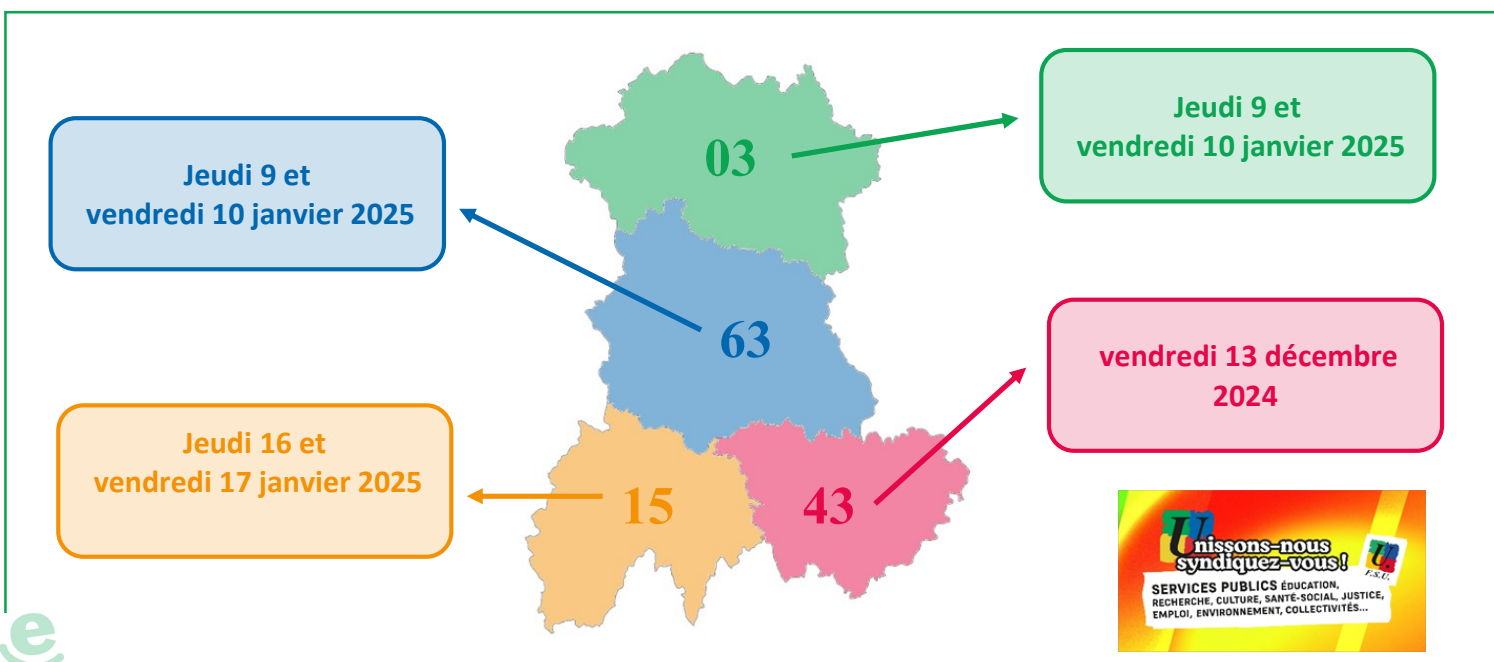
Thème 2 : Défendre et promouvoir la modernité de la Fonction publique pour réaliser le service public.

Thème 3 : Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique.

Thème 4 : Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien.



Dates des congrès départementaux



Année Scolaire 2024-2025

Le congé pour formation syndicale est un droit pour tous les personnels, titulaires et non-titulaires, syndiqués et non syndiqués. L'**autorisation d'absence**, à déposer auprès de votre chef-fe d'établissement **au moins un mois avant la date du stage**, est de droit, **sur le temps de service et sans rattrapage des cours**. Si vous souhaitez participer à un ou plusieurs de nos stages, nous vous invitons à en faire la demande dès maintenant, certains étant prévus assez tôt dans l'année. **Pour accéder à tous nos stages**, rendez-vous sur notre **site académique**, rubrique « stages syndicaux » ou connectez-vous à votre espace adhérent-e sur le site national ou encore **scannez le QR Code** ci-contre :



Stage "santé mentale"

La santé mentale des élèves est une préoccupation collective et commune, source aussi de stress professionnel. Le repérage des signes de mal-être nécessite le croisement des regards. Ce stage est réservé aux CPE et PsyEN syndiqués au SNES-FSU.

Mardi 19 novembre

Lundi 25 novembre

Stage "santé et protection sociale"

Les agents publics ont des droits attachés au statut : congés Maladie Ordinaires, congés Longue Maladie, Temps partiels thérapeutiques, accidents de service etc... Il est parfois difficile de s'y retrouver. Ce stage a pour but de vous aider à vous y retrouver.

Stage "AESH : connaître ses droits"

Actualités (Grille indiciaire, prime REP/REP+, ARE, temps de déplacement...), missions et droits des AESH (contrat, rémunération, conditions de travail...), point sur les interventions du SNES et de la FSU dans les instances, tour de table Questions / Réponses.

Jeudi 5 décembre

Vendredi 6 décembre

Stage "AED : connaître ses droits"

Actualités (grille indiciaire, prime REP/REP+, ...), missions et droits des AED (contrat, cédésation, rémunération, conditions de travail...), point sur les interventions du SNES et de la FSU dans les instances, tour de table Questions / Réponses.

Stage "Préparer sa retraite"

Fins de carrières, constitution du dossier, prise en compte de la durée, bonifications, décote/surcote, polypensionnés, retraite progressive, point sur la réforme Borne/Macron, etc.

Mardi 10 décembre

Jeudi 30 janvier

Stage "Tout savoir sur sa carrière"

Avancement d'échelon, hors-classe, classe exceptionnelle, accès au corps des agrégés par liste d'aptitude, rendez-vous de carrière, nos carrières et nos salaires, grilles indiciaires, indemnités et primes, les revendications du SNES-FSU.

Je télécharge **mon modèle d'autorisation d'absence** lors de mon inscription :

- **Pour les adhérent-es** => via mon espace adhérent
- **Pour les non adhérent-es** => via le formulaire en ligne sur le site académique

Vous pouvez aussi adapter selon votre situation le modèle d'autorisation d'absence disponible sur notre site dans la rubrique « stages syndicaux ».

Les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les syndiqués.

Inscrivez-vous sans attendre !

BULLETIN D'ADHESION 2024 - 2025 (ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du SNES de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA (Prélèvements)

Données personnelles

Identifiant SNES (si vous étiez déjà adhérent) : _____ Civilité : F H M Date de naissance : _____

Nom (utilisez le nom connu du rectorat présent sur le bulletin de salaire) : _____ Prénom : _____

N° et voie (rue, bd...), escalier : _____

Boîte postale - Lieu-dit (ville pour les pays étrangers) : _____

Code postal : _____ Ville (ou pays étranger) : _____ Courriel : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

Situation professionnelle

Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, Psy-EN, Chaire sup, MA, Contractuel, Vacataire, AED...) : _____ Echelon : _____ Date : _____

Discipline de recrutement : Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle Discipline d'exercice (si différente) : _____

Titulaire : Poste fixe ZR Contractuel : CDD CDI Stagiaire Retraité Congé ou détachement (précisez sa nature) : _____ Si temps partiel (quotité) : _____

Enseignant de langue régionale Conseiller en formation continue Formateur GRETA Conseiller pédagogique tuteur Enseignant en STS STS classe prépa Enseignant au CNEO CANOPE Autre, préciser : _____

Établissements

Affectation ministérielle (ZR pour les TZR, Rectorat pour les stagiaires, Établissement pour les titulaires poste fixe...) : _____ Code : _____

Nom et ville : _____

Rattachement administratif (uniquement pour les TZR) : _____ Code : _____

Nom et ville : _____

Établissement d'exercice : _____ Code : _____

Nom et ville : _____ Quotité horaire : _____

Autres établissements d'exercice : _____ Code : _____

Nom et ville : _____ Quotité horaire : _____

Consentement : En signant, j'accepte de fournir au SNES-FSU et pour le seul usage syndical, les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles j'ai accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers traités informatiquement dans le cadre de la loi informatique et libertés du 06/01/1978 modifiée et au règlement européen n° 2016/679/UE de RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html. Cette autorisation est révocable par moi-même en m'adressant au SNES 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Cotisation : Montant total _____ € (Voir barème ou mode de calcul)

Mode de paiement : Adhésion facilement reconductible d'une année sur l'autre, paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé.e de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles. Si vous ne souhaitez pas cette solution deux possibilités s'offrent à vous :
 Paiement par chèques joint au nom du SNES.

Date : _____ Signature : _____

MANDAT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (R) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Vous devez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage :

Pour le compte de :
SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13
Ref : COTISATION SNES

Signé à : _____

Paiement : récurrent ou Junique

MERCİ DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion



SNES CLERMONT-FERRAND MAISON DU PEUPLE 29 RUE GABRIEL PÉRI 63000 CLERMONT FERRAND

Barème des cotisations - Académie : CLERMONT-FERRAND 2024-2025

Vous bénéficiez, que vous soyez isolé ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déduction au titre de la loi de finances pour 2025

Entre parenthèses le montant d'un des 10 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2025 au fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9 ou B1	10 ou B2	11 ou B3
Certifié-es Cpe Psy-EN	99 € (9,9€)	130 € (12,0€)	150 € (15,0€)	183 € (18,3€)	188 € (18,8€)	194 € (19,4€)	204 € (20,4€)	218 € (21,8€)	231 € (23,1€)	245 € (24,5€)
Classe normale	34 € (3,4€)	41 € (4,1€)	51 € (5,1€)	63 € (6,3€)	66 € (6,6€)	69 € (6,9€)	74 € (7,4€)	79 € (7,9€)	84 € (8,4€)	89 € (8,9€)
Biadmissibles					198 € (19,8€)	207 € (20,7€)	216 € (21,6€)	232 € (23,2€)	247 € (24,7€)	262 € (26,2€)
Certifié-es Cpe Psy-EN Hors classe	231 € (23,1€)	243 € (24,3€)	260 € (26,0€)	277 € (27,7€)	295 € (29,5€)	311 € (31,1€)	316 € (31,6€)			
Agrégé-es Classe normale	119 € (11,9€)	140 € (14,0€)	175 € (17,5€)	213 € (21,3€)	227 € (22,7€)	241 € (24,1€)	256 € (25,6€)	275 € (27,5€)	292 € (29,2€)	308 € (30,8€)
Agrégé-es Hors classe	292 € (29,2€)	308 € (30,8€)	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	342 € (34,2€)	355 € (35,5€)	372 € (37,2€)	372 € (37,2€)	387 € (38,7€)
Certifié-es Cpe Psy-EN Classe exceptionnelle	269 € (26,9€)	284 € (28,4€)	299 € (29,9€)	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	342 € (34,2€)	355 € (35,5€)	372 € (37,2€)	372 € (37,2€)	387 € (38,7€)
Agrégé-es Classe exceptionnelle	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	319 € (31,9€)	342 € (34,2€)	355 € (35,5€)	372 € (37,2€)	372 € (37,2€)	387 € (38,7€)
Chaires supérieures	261 € (26,1€)	275 € (27,5€)	292 € (29,2€)	308 € (30,8€)	319 € (31,9€)	342 € (34,2€)	355 € (35,5€)	372 € (37,2€)	372 € (37,2€)	387 € (38,7€)

Montants mensuels en €

Traitement brut mensuel en €	Inf à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2500 €	2501 € et plus
Contractuel-les - MA	30 € (3,0€)	60 € (6,0€)	80 € (8,0€)	100 € (10,0€)	120 € (12,0€)	160 € (16,0€)	200 € (20,0€)
Retraité-es Pensionné-es	69 € (6,9€)	88 € (8,8€)	97 € (9,7€)	106 € (10,6€)	115 € (11,5€)	125 € (12,5€)	134 € (13,4€)

Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...) : 25 €
Étudiants contractuels alternants : 25 €
Situations exceptionnelles : contacter le trésorier académique.

Autres situations et cotisations non calculées dans ce barème :
- Montant : 10 € + 0,370 x indice brut de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- Calcul d'un prélèvement = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10e d'euro supérieur).

Consulter le site du SNES-FSU : www.snes.edu et cliquer sur "Adhérer"

MANDAT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (R) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Vous devez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage :

Pour le compte de :
SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13
Ref : COTISATION SNES

Signé à : _____

Paiement : récurrent ou Junique

MERCİ DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Référence unique du mandat : _____ Identifiant créancier SEPA : FR 59 22 131547

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre mes droits individuels et collectifs
- Pour être informé.e, conseillé.e et défendu.e face à l'administration
- Pour gagner des améliorations : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, mises-positions...
- Pour appartenir au syndicat majoritaire dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement aux contenus et aux pratiques professionnelles et promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter un projet ambitieux pour l'Ecole.



Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir individuellement et collectivement

Retrouvez-nous sur

SNES-FSU Clermont



Pour rejoindre un collectif

Je me syndique au SNES F.S.U.

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2024-2025.html>